

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0433	CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L'ATELIER DE REPARATION OSEZ L'VELO	C.C DU 15/12/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danièle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à Di SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

12 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CICALA David – DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic - ROULOT Océane - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales

- 5. Subventions

Dans le cadre de son Plan de Mobilité (PDM) approuvé le 30 juin 2022 et de son Schéma Directeur Vélo, la CAPI en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM) est compétente pour assurer le développement et la promotion de la pratique du vélo sur son territoire. L'atelier de réparation « Osez l'vélo » porté par l'association APIE participe de cette politique.

L'atelier « Osez l'vélo » permet aux cyclistes adhérents d'apprendre à entretenir eux-mêmes leurs vélos de manière à ce que chacun puisse devenir autonome. Lors des trois permanences hebdomadaires, les adhérents ont accès au stock de pièces détachées, aux outils et aux conseils des animateurs.

« Osez l'vélo » propose aussi des animations centrées sur l'entretien du vélo (atelier de réparation mobile), la sécurité des cyclistes (animations « Cyclistes brillez ! ») ou les déplacements à vélo.

Enfin « Osez l'vélo » anime une vélo-école à destination des adultes débutants, des adultes souhaitant apprendre ou réapprendre le vélo et pour les adultes qui souhaitent se perfectionner, notamment pour se déplacer à vélo dans la circulation automobile en toute confiance (savoir prendre un giratoire, être vigilant aux angles morts des poids lourds, connaître la signalisation routière...).

La vélo-école cible plus particulièrement les quartiers Politique de la Ville de la CAPI, de manière à toucher les personnes ayant le plus de difficultés en termes de mobilité et notamment les publics les plus éloignés de l'emploi.

L'atelier « Osez l'vélo » propose par ailleurs d'intervenir sur des événements CAPI sous la forme d'animations de mécanique vélo ou de formation à l'usage du vélo (vélo-école) et ce sur différents points du territoire de la CAPI, renforçant ainsi l'intérêt local de la subvention accordée.

L'atelier vélo « Osez l'vélo », développé par l'APIE depuis octobre 2014, répond aux objectifs définis par le PDM et le Schéma Directeur Vélo de la CAPI.

A ce titre, la CAPI apporte son soutien financier au fonctionnement de cet atelier associatif, participatif et solidaire à hauteur de 20 000 € depuis sa création.

Ainsi, un partenariat est en place avec l'association, qui assure :

- L'animation et le portage de l'atelier vélo, de manière participative et solidaire,
- L'animation de formation vélo-école sur le territoire de la CAPI,
- La mise en place d'ateliers mobiles de façon ponctuelle dans l'optique de diffuser les préceptes de l'atelier vélo dans différentes communes de la CAPI,
- L'intervention à titre gracieux sur différents événements CAPI.

L'association s'engage à restituer à la CAPI :

- Un compte rendu financier retraçant l'emploi des fonds alloués,
- Un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions menées et à mener pour l'exercice suivant,
- Un rapport d'activité semi-annuel et annuel.

En 2023, « Osez l'vélo » s'engage à mettre en place un second atelier sur le territoire de la CAPI, à Villefontaine dans des locaux mis à disposition par la municipalité. Une réévaluation du soutien financier est proposée à hauteur de 25 % (5000 €) pour participer à la concrétisation de ce projet.

Le schéma directeur vélo prévoit une enveloppe financière pour accompagner la mise en place d'actions en faveur de la promotion du vélo.

La participation annuelle financière de la CAPI pour 2023 sera de 25 000 € TTC sous réserve du vote annuel du budget annexe transports et mobilité et du respect par l'association des obligations définies dans la convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de subvention de fonctionnement avec l'APIE,
- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière de 25 000 € TTC pour 2023, à l'association APIE afin de faire fonctionner l'atelier Osez l'velo,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO